



AXE 2

Réduire les expositions environnementales affectant notre santé

Les enjeux

La réduction des expositions environnementales affectant notre santé est une priorité permanente, au regard du nombre important et croissant de pathologies induites par la dégradation de notre environnement. Ce nouveau plan national santé environnement veut agir pour réduire des expositions jugées prioritaires (ondes électromagnétiques, lumière bleue, pollutions des sols, espèces nuisibles, légionellose, nanomatériaux, pollution de l'air intérieur, bruit).

Les mesures

ACTION 7 Réduire l'exposition aux ondes électromagnétiques (dont 5G) et améliorer la connaissance des impacts sanitaires

► Proposer une application pédagogique, OpenBarres, permettant à chacun d'adapter les bons gestes lors de l'utilisation du téléphone portable pour limiter son exposition aux ondes. Pour la 5G, l'État prendra toutes les précautions utiles pour assurer un déploiement dans les conditions apportant le meilleur niveau de sécurité en tenant compte des recommandations émises par l'Anses.

ACTION 8 Prévenir les risques liés à la lumière bleue

► Diffuser des supports pédagogiques grand public pour protéger les enfants d'une trop grande exposition à des lumières riches en couleur bleue, limiter la commercialisation de produits à risque pour le grand public en France et défendre la réduction des valeurs limites d'exposition au niveau européen.

ACTION 9 Prévenir et agir dans les territoires concernés par une pollution des sols

► Protéger les populations concernées en les informant sur les mesures à adopter pour réduire leur exposition et en proposant aux professionnels de santé des recommandations pour le suivi si nécessaire. Favoriser le réemploi des friches industrielles en garantissant une réhabilitation compatible avec leur nouvel usage pour lutter contre l'artificialisation des sols.

ACTION 10 Lutter contre les espèces nuisibles et envahissantes, dont le moustique, par des méthodes compatibles avec le développement durable

► Mieux lutter contre différents types de nuisibles dont les moustiques, les punaises de lit et toute espèce ayant un impact sur la santé humaine (ambrosie, chenilles processionnaires) par une meilleure information et le développement de méthodes de lutte efficaces et durables réduisant l'exposition aux produits chimiques, la mise à disposition des professionnels d'outils de surveillance et de prévention et la poursuite des travaux de recherche.

ACTION 11 Mieux comprendre et prévenir les cas de légionellose

► Comprendre l'origine de l'augmentation du nombre de cas détectés de légionellose et proposer, aux professionnels et au grand public, des actions de prévention et de protection.

ACTION 12 Mieux gérer les risques associés aux nanomatériaux dans un contexte d'incertitude

► Mieux connaître les usages des nanomatériaux en améliorant l'accès et la qualité des données. Faire respecter les obligations d'affichage de la présence de nanomatériaux dans les objets du quotidien et les étendre à d'autres secteurs. Réglementer les nanomatériaux ne présentant pas une utilité forte et pouvant présenter des risques pour la santé.

ACTION 13 Améliorer la qualité de l'air intérieur au-delà des actions à la source sur les produits ménagers et les biocides

► Mise en place d'une nouvelle campagne nationale pour mieux connaître la qualité de l'air intérieur des logements. Accompagner les acteurs du bâtiment en renforçant la formation et rendre obligatoire la vérification des installations de ventilation lors de la réception des bâtiments neufs, plus particulièrement pour ceux accueillant des populations sensibles (crèches, écoles, etc.) Consolider la surveillance de la qualité de l'air dans ces établissements. Améliorer les connaissances sur la pollution de l'air intérieur des enceintes ferroviaires souterraines (métros).

ACTION 14 Agir pour réduire l'exposition au bruit

► Plusieurs volets dans cette action : communication sur les bons gestes à adopter pour protéger son audition tout au long de la vie, en particulier auprès des jeunes ; dépistage des personnes souffrant de déficiences auditives ; actions combinées de rénovations énergétique et acoustique dans le logement social et pour certains bâtiments autour des aéroports. Pour améliorer la tranquillité sonore des citoyens, les communes pourront mettre en place des espaces calmes et disposer des sonomètres plus simples d'utilisation. Une expérimentation de radars sonores pour constater automatiquement un dépassement sonore de véhicules motorisés sera organisée.